



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 42665

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes suscitées par la réforme de l'enseignement des sciences économiques et sociales, qui doit entrer en application à la prochaine rentrée scolaire. Au vu des nouvelles grilles horaires, la série ES apparaît comme le parent pauvre des filières de l'enseignement général. Les cours dédoublés sont réduits de moitié en première et en terminale ES, où ils passent d'une heure à une demi-heure. Les enseignants de cette série font valoir que les cours dédoublés permettent un suivi plus personnalisé des élèves et que leur remise en cause risque d'être très préjudiciable, d'autant que la filière ES accueille des jeunes issus de milieux sociaux très diversifiés. En conséquence, il lui demande de bien vouloir étudier la possibilité de maintenir l'heure de dédoublement actuelle.

Texte de la réponse

Dans sa conférence de presse du 27 avril 2000, le ministre de l'éducation nationale a défini les grandes orientations dans lesquelles s'inscrit la poursuite de la réforme des lycées : préserver la diversité des savoirs en favorisant l'égalité de dignité des filières qui les incarnent ; pour ce faire, des aménagements ont été apportés aux différentes séries et classes ; favoriser la mise en place dans de meilleures conditions des dispositifs d'innovation pédagogique, centrés plus étroitement sur les besoins des élèves : aide individualisée en classe de seconde, travaux personnels encadrés en classes de première et terminale ; rénover les contenus d'enseignement en préservant les exigences intellectuelles indispensables à une formation de qualité. S'agissant des sciences économiques et sociales, il a été décidé de porter leur horaire en série ES à 5 heures (dont une heure en classe dédoublée) en première à compter de la rentrée 2000 et à 6 heures (dont une heure en classe dédoublée) en terminale à compter de la rentrée 2001, ce qui devrait améliorer de manière significative l'enseignement de cette discipline. Cette décision traduit tout l'intérêt que porte le ministre à cette dernière et à la série ES en général. Il s'agit, en effet, de conforter les sciences économiques et sociales en tant que matière fondamentale de cette série, tout en renforçant leur articulation avec les autres disciplines et en particulier les mathématiques et l'histoire-géographie. S'agissant des contenus, l'ancien programme de sciences économiques et sociales de première reste en vigueur durant l'année scolaire 2000-2001 avec quelques aménagements sous forme de recommandations pédagogiques. Un nouveau programme entrera en application, dans cette même classe, à compter de la rentrée 2001. Il fera l'objet d'une large consultation auprès des enseignants de la discipline.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42665

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1388

Réponse publiée le : 24 juillet 2000, page 4389